



Vœu de la Région Hauts-de-France

Adopté en séance plénière le 19 novembre 2020

« Pour une solution durable au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et le droit de la population du Haut-Karabakh à l'autodétermination »

Considérant le déclenchement d'opérations militaires par l'Azerbaïdjan à l'encontre de la population arménienne du Haut-Karabakh ;

Considérant la forte suspicion d'utilisation d'armes interdites par les conventions internationales par les forces militaires de l'Azerbaïdjan ;

Considérant la responsabilité de la France en tant que membre du « Groupe de Minsk » de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), aux côtés de la Russie et des Etats-Unis, afin de trouver une solution durable au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;

Considérant la présence avérée de miliciens djihadistes dans les rangs de l'armée azerbaïdjanaise ;

Considérant l'impact dramatique de ce conflit pour les populations locales, la perte de milliers de vies humaines, la destruction de milliers de foyers et la condamnation de facto de la population arménienne du Haut-Karabakh à la soumission ou à l'exil ;

Considérant l'assistance militaire et le soutien opérationnel apportés par la Turquie à l'Azerbaïdjan, qui ont fortement déstabilisé le conflit en faveur de ce dernier ;

Considérant l'accord du 10 novembre entre la Russie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui gèle le conflit en faveur de ce dernier, et ce hors de toute instance internationale reconnue ;

Considérant la violation du territoire souverain de l'Arménie qu'entraîne cet accord, à travers la création de « corridors » sous protection des forces d'interposition russes ;

Considérant le non-traitement du statut du Haut-Karabakh comme un élément de nature à favoriser une relance du conflit armé ;

Considérant le choix en faveur de l'indépendance formulé par les habitants du Haut-Karabakh lors du référendum du 10 décembre 1991, constamment réaffirmé par les habitants de ce territoire, s'étant doté d'institutions et d'un fonctionnement démocratique sous le nom de République d'Artsakh ;

Considérant les menaces sérieuses de destruction du patrimoine culturel arménien multiséculaire passant *de facto* sous administration azerbaïdjanaise ;

Considérant les liens historiques et culturels qui unissent la France et l'Arménie, notamment suite à l'accueil en France de rescapés du génocide arménien de 1915 ;

Le conseil régional de la Région Hauts-de-France :

AFFIRME sa solidarité fraternelle avec tous les citoyens arméniens, en Arménie, dans le Haut-Karabakh, partout dans le monde, en France et dans la Région Hauts-de-France ;

APPORTE son soutien à la proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la constitution, portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabakh déposée au Sénat le 18 novembre 2020

DEMANDE au gouvernement de rappeler l'opposition exprimée dès 2007, par Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

APPELLE l'Union Européenne (UE) à dénoncer les actions militaires, soutenues par la Turquie, de l'Azerbaïdjan, et à prendre des mesures de rétorsion commerciale à son encontre, à travers l'imposition de droits de douanes sur ses exportations vers l'UE ;

DEMANDE au gouvernement français en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies d'intervenir auprès des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine et du Royaume-Uni pour dénoncer l'accord du 10 novembre, et trouver un accord qui garantisse la paix et la stabilité sur le long-terme, tout en respectant la souveraineté totale de l'Arménie sur son territoire ;

APPELLE l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe à faire respecter les principes du droit des populations à disposer d'elles-mêmes et de l'intangibilité des frontières dans le cadre de cette crise entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;

APPELLE l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à entreprendre toutes les actions nécessaires à la protection du patrimoine culturel arménien du Haut-Karabakh ;

SOUTIENDRA directement ou indirectement des initiatives en France qui permettront d'apporter de l'aide humanitaire aux arméniens victimes de ce conflit.